

PN ART-291

AGENCY FOR INTERNATIONAL DEVELOPMENT PPC/CDIE/DI REPORT PROCESSING FORM

ENTER INFORMATION ONLY IF NOT INCLUDED ON COVER OR TITLE PAGE OF DOCUMENT

1. Project/ Subproject Number

936-5459

2. Contract/Grant Number

AEP-5459-A-00-2041-00

3. Publication Date

September 1993

4. Document Title/Translated Title

Evolution des Systèmes Nationaux de Recherche Agricole au Sahel dans une Perspective Régionale et Globale: Cas du Cadre d'Action INSAH/SPAAR/
Regional and Global Perspectives on the Evolution of National Agricultural Research Systems in the Sahel: The Case of INSAH/SPAAR

5. Author(s)

- 1.
- 2.
- 3.

6. Contributing Organization(s)

Institut du Sahel (INSAH), Bamako, Mali
Department of Agricultural Economics, Michigan State University

7. Pagination

9 p.

8. Report Number

9. Sponsoring A.I.D. Office

AFR/Office for Sahel West Africa G/EG/EID/RAD USAID/Bamako

10. Abstract (optional - 250 word limit)

[Empty box for abstract]

11. Subject Keywords (option..l)

- | | |
|---------------------------|----|
| 1. Sahel | 4. |
| 2. technology development | 5. |
| 3. technology transfer | 6. |

12. Supplementary Notes

Presentation to PRISAS Regional Seminar on Technology Development and Transfer in a Rapidly Changing Environment: Implications for Agricultural Research in the Sahel. Bamako, September, 1993.

13. Submitting Official

Michael T. Weber, Project Director

14. Telephone Number

517-353 8639

15. Today's Date

September 20, 1994

-----DO NOT write below this line-----

16. DOCID

[Empty box for DOCID]

17. Document Disposition

DOCRD [] INV [] DUPLICATE []

A

COMITÉ PERMANENT INTERÉTATS DE LUTTE CONTRE LA SÉCHERESSE DANS LE SAHEL

INSTITUT DU SAHEL - B.P. 1530 - BAMAKO

**PROGRAMME RÉGIONAL DE RENFORCEMENT INSTITUTIONNEL EN MATIÈRE DE
RECHERCHES SUR LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE AU SAHEL (PRISAS)**

**EVOLUTION DES SYSTEMES NATIONAUX
DE RECHERCHE AGRICOLE AU SAHEL DANS
UNE PERSPECTIVE REGIONALE ET GLOBALE:
CAS DU CADRE D'ACTION INSAH/SPAAR**

Laomaïbao NETOYO, INSAH

**Document préparé pour le Séminaire Régional:
"Développement et Transfert de Technologies
dans un Environnement en Mutation Rapide:
Implications pour la Recherche Agricole au Sahel"**

Bamako, Mali: 30 Août - 03 Septembre 1993

CADRE D'ACTION INSAH¹/SPAAR²

INTRODUCTION

L'initiative INSAH/SPAAR résulte de la combinaison de deux efforts engagés séparément par les deux institutions:

- l'Institut du Sahel, à travers son programme quinquennal (1990-94) a développé une stratégie visant à réorganiser l'espace scientifique sahélien en s'appuyant sur la responsabilisation des SNRA de la sous-région. Cette programmation et cette nouvelle stratégie ont été adoptées par les instances statutaires du CILSS lors de la 26^{ème} Session Ordinaire du Conseil des Ministres en Février 1990.
- Au cours de la même année, le SPAAR, dans un souci de redynamiser son appui aux systèmes nationaux de recherche agricole en Afrique, a pris l'initiative de développer la notion de responsabilisation des SNRA. Lors de sa 9^{ème} session plénière, tenue à Bruxelles en Mai 1990, deux zones ont été choisies comme zone test pour supporter les efforts de collaboration régionale en matière de recherche agricole: l'Institut du Sahel comme institution leader pour la zone Afrique de l'Ouest (Sahel) et le SADAAC pour l'Afrique de l'Est.

Cette initiative INSAH/SPAAR s'est concrétisée au niveau de la zone Afrique de l'Ouest et particulièrement dans la sous-région sahélienne par la réunion des Directeurs des SNRA et autres organismes régionaux et internationaux en Janvier 1991 à Bamako. Cette réunion a débattu des grandes orientations de la recherche agricole dans une optique de collaboration régionale.

La 11^{ème} plénière du SPAAR, tenue à Abidjan en mai 1991, a validé le cadre d'action INSAH/SPAAR proposé par les deux institutions et la 28^{ème} Session du Conseil des Ministres du CILSS l'a adopté en Avril 1992 à Ouagadougou.

1 = Institut du Sahel

2 = Programme spécial pour la Recherche Agricole en Afrique]

I. CONTENU DU CADRE D'ACTION

La recherche agricole au Sahel est caractérisée par le faible taux de création de technologies de ses systèmes nationaux. Ce constat généralement admis est la conséquence de la convergence de plusieurs facteurs endogènes et exogènes qui ne créent pas des conditions

favorables à l'émergence de ces systèmes nationaux. Le but de cette présentation n'est pas d'analyser de manière exhaustive ces facteurs, mais de faire une économie des propositions d'actions qui visent à l'amélioration de la productivité de ces systèmes. Le renforcement des SNRA, en vue de les rendre plus dynamiques et plus efficaces, ne peut être effectif et efficace que si un certain nombre de mesures sont envisagées à leur rencontre. Parmi ces mesures, on peut envisager:

- une réforme institutionnelle de SNRA, afin d'instaurer un contexte propice à la créativité, à l'innovation et à une meilleure performance;
- l'instauration de nouveaux modes de coopération régionale basés sur les principes de l'avantage comparatif et de qualité relative des SNRA; et
- des mesures destinées à réduire les coûts afin d'encourager et appuyer la relance des programmes nationaux et régionaux.

1.1 Proposition de cadre d'action

Objectif

Il vise à favoriser la croissance économique durable basée sur l'agriculture (les pays membres du CILSS tirent plus de 80% de leurs revenus de ce secteur) et de contribuer à lutter contre la dégradation des ressources naturelles, conséquence inéluctable de succession d'années de sécheresse.

Pour atteindre ce double objectif, la recherche agricole devrait s'investir dans la promotion de nouvelles technologies afin d'assurer la sécurité alimentaire, de limiter et ou enrayer les effets de la dégradation des ressources naturelles et de favoriser une amélioration de niveau de vie du monde rural.

Dans l'immédiat et concrètement, les objectifs du cadre d'action envisagé serait d'accroître la productivité et l'efficacité des SNRA en:

- faisant porter davantage l'accent sur les principales contraintes de la production agricole qui limitent la croissance économique;
- harmonisant et en rationalisant les activités de recherche en cours et les activités nouvelles à l'échelle régionale;
- améliorant la qualité et l'adéquation de la recherche; et
- assurant la durabilité de ces systèmes.

1.2 Propositions de réforme institutionnelle des SNRA

Mise en place de cadre institutionnel approprié

Le cadre d'action ne fournit pas de recette miracle, ni modèle, mais propose un ensemble de mesures et de critères de réforme dont il faudra convenir pour enclencher ultérieurement un processus qui permettrait à chaque SNRA de satisfaire ces critères en fonction de son contexte national.

- Les critères proposés peuvent se résumer ainsi:
 - mise en place d'un système assurant le respect des priorités de recherche correspondant aux critères nationaux dans le cadre d'une coordination régionale; et conférant aux chercheurs et à l'ensemble du système la responsabilité de résoudre les contraintes de production importantes des clients;
 - élaboration des procédures de gestion du personnel qui permettent de garder un groupe de chercheurs motivés;
 - stabilisation et disponibilité des allocations budgétaires provenant des pouvoirs publics et des aides extérieures;
 - garantie de l'autonomie et de la transparence de la gestion administrative et financière.

Intégration des priorités nationales dans un cadre régional

L'analyse des aspects physiques et socio-économiques de l'agriculture sahélienne, l'inventaire du potentiel et des capacités actuels de la recherche agricole et tendances actuelles mettent en évidence les symptômes des faibles capacités institutionnelles d'un grand nombre des SNRA. Cependant, un effort important a été accompli ces dernières années pour améliorer ces capacités, grâce à la mise en place de plans directeurs à moyen et long terme en matière de recherche nationale et à des améliorations au niveau de la gestion et de la formation.

Il reste cependant à compléter ces mesures en renforçant la capacité d'analyse économique de SNRA de manière à assurer l'ajustement continu des stratégies de recherche nationale à la dynamique d'un environnement économique en mutation.

Le renforcement d'une telle capacité d'analyse économique permettrait aux SNRA de:

- s'assurer que la recherche continue d'être axée sur les enjeux prioritaires du développement économique;
- définir l'importance des objectifs de recherche prioritaires à soumettre à l'appréciation des décideurs politiques; et

évaluer dans quelle mesure l'adoption des résultats de la recherche dépend de la politique économique en vigueur.

Elaboration des plans et stratégies de recherche agricole nationale à long terme

Certains SNRA sahéliens sont dotés d'un plan et stratégie à long terme (Burkina, Mali, Sénégal). D'autres ont entamé le processus et attendent très prochainement l'adoption de leurs plan et stratégie (Niger, Tchad). Le cadre d'action proposé est un cadre de coopération qui permet aux SNRA sahéliens de prendre en compte la nouvelle dimension régionale dans ces plans et stratégies nationaux. Ils auront également l'avantage de mieux refléter les tendances, les possibilités et les objectifs du développement agricole national. Ils doivent également indiquer et justifier clairement non seulement comment ces objectifs nationaux seront réalisés dans un cadre régional, mais aussi comment seront traitées les priorités ne correspondant pas à un intérêt commun aux pays de la sous-région.

Définition d'un programme de recherche conduit à la demande

De toute évidence, les utilisateurs privilégiés des résultats de la recherche sont les paysans, mais aussi les clients intermédiaires qui sont en contact direct avec eux: structures de vulgarisation, entreprises de transformation, producteurs et fournisseurs d'intrants agricoles...

La définition des priorités et des stratégies est une question de politique de recherche nationale, qui doit être un élément incitateur capital orientant la décision du financement à accorder aux propositions de recherche. Chaque proposition de recherche est tenue, comme à l'accoutumée, de fournir l'analyse des résultats de travaux antérieurs, mais également apporter la preuve qu'elle répond à des besoins précis des clients.

Valorisation des ressources humaines

Une mise en commun au niveau régional des capacités de recherche devrait progressivement entraîner une redistribution des tâches de recherche (spécialisation) entre les différents SNRA, en fonction de leurs avantages comparatifs. Cela devrait libérer par ailleurs des ressources humaines et financières pour des programmes prioritaires manquant actuellement de personnel qualifié. L'amélioration du processus de définition des priorités de recherche et la centralisation du personnel de recherche à l'échelon régional auront toutes deux des retombées importantes en ce qui concerne la valorisation des ressources humaines à long terme, en raison de l'évolution de la diversité des compétences requises.

II. SCHEMA DE MISE EN OEUVRE

La coopération régionale en matière de recherche agricole entre les SNRA sahéliens vise à renforcer les efforts de réforme entamée par ceux-ci, en vue de tirer partie des économies résultant de l'amélioration de leurs systèmes de gestion et de concentrer les maigres ressources de la gestion, de manière à augmenter sensiblement les chances de progrès

technologique. En somme, il s'agit de stimuler et d'exploiter davantage les points forts relatifs des SNRA.

La mise en oeuvre du cadre d'action dont la finalité vise à matérialiser cette coopération régionale entre les SNRA sahéliens, plus dynamiques est basée sur un schéma définissant:

- des thèmes prioritaires de recherche;
- la notion de pôles de recherche; et
- le développement institutionnel.

2.1 Thèmes prioritaires de recherche

La concertation entre les responsables de la Recherche Agronomique sahéliens a abouti à la définition des thèmes de recherche prioritaires pour le Sahel, dans le but de résoudre des problèmes d'intérêt commun à la région. Par grands domaines de recherche, il a été retenu des grands thèmes de recherche prioritaires de portée régionale.

Ainsi, pour les vingt années à venir, les SNRA sahéliens ont convenu d'axer prioritairement leurs efforts sur:

2.1.1. *La Conservation et la gestion des Ressources Naturelles* avec 3 volets de recherche:

- a). Gestion Conservatoire des Eaux et des Sols;
- b). Aménagement et Gestion des Formations Naturelles; et
- c). Développement de Méthodologies de Gestion des Terroirs.

2.1.2 *L'Amélioration et la Sécurisation de la Production Alimentaire:* dans ce domaine, l'accent sera mis sur les volets suivants:

- a). Productions Végétales avec des sous-thèmes portant sur:
 - les recherches en protection des végétaux;
 - la mise au point des technologies post-récolte et la transformation des produits;
 - les cultures de diversification.
- b). Productions Animales comportant 3 volets:
 - l'alimentation animale;
 - la pathologie et la productivité des petits ruminants; et
 - la transformation des produits d'origine animale.

2.1.3 *Les Recherches Stratégiques:* il a été convenu de regrouper dans ce domaine, les recherches de base qui doivent servir de support au développement des

recherches prioritaires identifiées plus haut.

Il s'agit notamment:

- des recherches sur les ressources génétiques végétales et animales; et
- le développement de biotechnologies.

2.1.4 Les appuis à la recherche: dans ce domaine, il s'agit d'actions transversales qui concourent à l'efficacité des 3 domaines disciplinaires retenus. Ces appuis porteront donc sur:

- les recherches sur les politiques agricoles au niveau nation et sous-régional; et
- la documentation et l'information scientifique et technique.

2.2 Notion des Pôles de Recherche

les actions de recherche retenues dans le cadre d'action s'exerceront à travers des organes appelés "Pôles de Recherche". Ces pôles concernent l'ensemble des SNRA sahéliens et doivent être perçus comme des points d'épanouissement des autres SNRA.

Un pôle de recherche est donc défini comme un programme national, ouvert à la coopération régionale. Ce programme national érigé en pôle doit être renforcé afin d'assurer pleinement sa mission de rayonnement.

L'éligibilité d'un programme national en pôle régional de recherche obéit à des critères de choix définis au préalable et des attributions spécifiques pour son fonctionnement.

2.3 Développement Institutionnel

Les efforts de redynamisation des SNRA pour assurer une meilleure intégration de leurs actions dans la problématique de développement global, n'auront de chance d'aboutir que s'ils sont accompagnés d'appui politique conséquent.

Les autorités politiques des pays membres du CILSS doivent soutenir les propositions de réformes institutionnelles touchant l'utilisation et la valorisation des ressources humaines, et les mécanismes de financements consolidés des programmes de recherche. Deux actions préalables sont à engager pour atteindre cet objectif:

1. Politiques de la gestion des ressources humaines des SNRA: une étude exhaustive sur la gestion des ressources humaines de SNRA doit être faite pour arriver à définir un cadre d'harmonisation sur le plan régional.
2. Mécanismes de financements consolidés: les études prospectives dans

ce domaine sont suffisamment avancées. Une communication spécifique sur le sujet sera présentée à ce séminaire.

III. MISE EN OEUVRE

Les pôles peuvent être considérés comme le point de départ de la mise en oeuvre du cadre d'action INSAH/SPAAR. L'Institut du Sahel, chargé de piloter la mise en oeuvre de ce cadre d'action en concertation avec les SNRA, a déjà commis deux consultations qui ont élaboré les documents de base du fonctionnement des pôles de recherche.

- **Le Pôle de Recherche sur le Sorgho:** élaboré à la fin de l'année 1992, le document a été validé par les hauts responsables de la Recherche Agronomique en Mars 1993. Actuellement, les négociations sont en cours pour le financement de la mise en oeuvre de ce pôle.
- **Le Pôle Pathologie et Productivité des Petits Ruminants:** le document de base est disponible depuis Avril 1993. Il sera valide au début du mois de Septembre. Des contacts préliminaires sont déjà engagés pour le financement de sa mise en oeuvre.

Au cours de l'année 1993, une concertation entre l'INSAH et les SNRA concernés sera organisée pour décider des modalités de mise en oeuvre du pôle sur la gestion des ressources naturelles.

IV. CONCLUSION

L'Institut du Sahel qui est l'organe clé de la mise en oeuvre de ce Cadre d'Action vient de subir d'importantes mutations, suite à l'adoption du Plan de Relance et de Redressement Durable du CILSS. Disposera-t-il de ressources humaines suffisantes pour mener à bien cette initiative? La nouvelle structure institutionnelle (PROGRAMMES MAJEURS) est-elle appropriée pour matérialiser les options retenues dans ce cadre d'action INSAH/SPAAR?

L'Elaboration de Plan Triennal du CILSS prévue comme cadre de référence d'intervention de cette institution donnera dans les prochains jours la réponse à ces interrogations.